

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteur : Philippe LE ROUX

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteur : Antonio-Filipe NOVAIS DA-SILVA

Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteurs : Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le plan breton de mobilisation pour les jeunes : Point d'étape »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis sa Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne de septembre 2011, actualisée en octobre 2013, le Conseil régional développe une politique transversale en direction des jeunes de 15 à 29 ans, tranche d'âge qu'il propose dorénavant d'élargir aux 13-29 ans. Il s'est mobilisé avec ses partenaires territoriaux au sein d'un B16 « Jeunesse » réunissant les Départements et les grandes agglomérations.

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et citoyenneté fait de la Région, la cheffe de file de la politique jeunesse. Elle se voit ainsi chargée « *d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse* ». La même loi prévoit également que « *les politiques publiques en faveur de la jeunesse menée par l'Etat, les Régions, les Départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat* ».

Pour mener ce « dialogue structuré » en Bretagne, une Conférence bretonne de la jeunesse, dont le CESER est membre, a été installée en 2018. Cette démarche collective, qui s'inscrit dans la Breizh COP, doit aboutir à un Plan de mobilisation pour les jeunes en région et à des engagements des parties prenantes, notamment par le biais de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Le Contrat pour l'action publique en Bretagne signé entre l'Etat et la Région le 8 février 2019 prévoit également la possibilité de nouvelles délégations de l'Etat à la Région dans le domaine de la jeunesse.

Le travail de dialogue structuré engagé depuis 2 ans a permis d'établir un diagnostic partagé et d'échanger sur des chantiers prioritaires. Le rapport d'étape présenté ici en fait la synthèse. Le Président du Conseil régional demande de prendre acte des travaux menés, de valider les chantiers prioritaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunes ainsi que les ambitions sur lesquelles la Région propose de s'engager prioritairement, à savoir : les mobilités, la santé/environnement, l'information et les droits culturels.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations générales sur le Plan de mobilisation pour les jeunes

- **Première Partie : Pourquoi un plan de mobilisation breton pour les jeunes ?**

Le CESER rappelle qu'il s'est, de longue date, mobilisé dans ses travaux pour améliorer les conditions de vie des jeunes en Bretagne. Ainsi, dans son rapport « *Les jeunes, une chance pour la Bretagne* » de **2003**, il affirmait que

« la jeunesse mérite d'être mieux connue et reconnue car elle est une richesse et une chance pour le développement et la vitalité de notre région ». Il préconisait la création d'une « **politique régionale de la jeunesse** » avec « la mise en place d'une Conférence régionale de la jeunesse » comme « lieu de concertation et de coordination entre les différents acteurs concernés par les questions de jeunesse », en y associant directement les jeunes.

En 2010, le CESER a été saisi par le Président du Conseil régional dans la perspective de l'élaboration d'une future politique régionale de la jeunesse volontariste fondée sur une approche globale des parcours et conditions de vie des jeunes. Dans son rapport de juin 2011, « *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne* », le CESER constatait l'existence d'une « pluralité d'univers sociaux et culturels avec pour toile de fond le développement de la personne entre l'enfance et l'âge adulte », ces univers étant « aussi divers et évolutifs que les jeunes eux-mêmes ». Interrogé sur les nouveaux modes d'engagement des jeunes, le CESER recommandait « d'ouvrir l'espace public à l'engagement pluriel des jeunes » dans un contexte sociétal souvent peu engageant marqué par le cloisonnement des âges. Comme il l'avait fait en 2003, il préconisait de « **fédérer et de mettre en lien les acteurs territoriaux, c'est-à-dire, pour le Conseil régional, de s'affirmer en « ensemblier » des politiques publiques avec les jeunes en Bretagne, dans le cadre de ses compétences, de ses moyens et du principe de subsidiarité** ».

Aujourd'hui, en septembre 2019, au vu du bordereau présenté par le Président du Conseil régional, le CESER constate **un travail important du Conseil régional, en tant que chef de file, pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par les jeunes en Bretagne, à partir d'une approche globale des attentes et conditions de vie des jeunes, avec la volonté d'impliquer activement ces derniers dans la démarche.**

Le CESER souligne **l'importance de la démarche de dialogue** menée, d'autant plus que les décisions de mise en œuvre sont, pour la plupart, partagées avec les autres acteurs, publics et privés, agissant pour et avec les jeunes en Bretagne et dans ses territoires. Ce dialogue peut être parfois difficile mais est à poursuivre. Les acteurs doivent pouvoir continuer à dépasser d'éventuelles réticences pour échanger ensemble et s'enrichir de l'expérience des autres.

Concernant **l'élargissement de la tranche d'âge des jeunes**, le Conseil régional a retenu celle des **13-29 ans** en lien probablement avec le phénomène sociologique d'allongement de la jeunesse (elle tend à commencer plus précocement et à se terminer plus tardivement). Il est sans doute pertinent, dans une logique de parcours, d'y inclure désormais les collégiens. Le CESER considère qu'il s'agit **d'une avancée pour aborder, de manière moins cloisonnée, le cheminement des âges de la vie**. Toutefois, cela peut paraître encore insuffisant dans certains champs de l'action publique. Par exemple, la prévention et la promotion de la santé impliquent une approche continue des âges de la vie, de la petite enfance aux âges les plus avancées. Plus globalement, il faut éviter toute rupture dans les politiques publiques envers les jeunes selon les tranches d'âge, et toute discontinuité entre l'école primaire, le collège, le lycée, l'enseignement supérieur et l'entrée dans la vie active. L'approche collective doit aussi intégrer la coordination ou simplement la rencontre entre les acteurs concernés aux différents âges des jeunes, en dépassant le cloisonnement des compétences entre collectivités. L'enjeu est au final celui de la qualité de vie *avec, pour et entre* toutes et tous dans une Bretagne pour tous les âges.

Concernant **l'ancrage territorial** de l'action publique pour et avec les jeunes, il faut prendre en compte le fait que les territoires vécus des adultes ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des jeunes ou des personnes âgées. Les territoires de vie sont en effet multiples. Beaucoup sont devenus aujourd'hui à la fois physiques et numériques, structurés par les outils modernes de communication et d'échanges.

Pour le CESER, la mobilisation des acteurs ne peut se faire **qu'avec les jeunes eux-mêmes** dans toute leur diversité. L'ambition du Plan de mobilisation doit être à la hauteur des attentes et des engagements volontaires des jeunes dans l'élaboration même de ce plan. A ce stade, ces engagements n'apparaissent pas clairement dans le rapport d'étape.

Les approches sur la mobilisation pour les jeunes doivent toujours avoir un axe global : **tenir compte de la pluralité des acteurs** intervenant sur les territoires et de leur **coordination dans l'intérêt des jeunes**. Un jeune n'est en effet pas « sécable » en secteurs ou temps d'activité. Sa réussite dans l'un contribue à la réussite dans l'autre, dans une sorte de cercle vertueux... D'où l'intérêt du nouveau chef de filât régional pour développer une approche, sans discontinuité, des territoires, temps, parcours et conditions de vie des jeunes en Bretagne.

Le CESER observe que plusieurs acteurs de la solidarité sont membres de la Conférence Jeunesse bretonne (CAF, associations de solidarité, acteurs sociaux et médico-sociaux, Départements...). Il est en effet essentiel de ne pas oublier ces acteurs en relation avec **les jeunes en situation de fragilités sociale et professionnelle**. Par exemple, les associations de solidarité ont une grande connaissance des jeunes dans différents secteurs : logement, santé, mobilité, information, études, insertion, emploi, activités sportives et de loisirs, jeunes en situation de handicap et/ou de grande vulnérabilité sociale... Cette approche globale est aussi un des fondements des intervenant.e.s du réseau des Missions locales dans les territoires, au plus près des besoins des jeunes.

- **Deuxième Partie : Etat des lieux des jeunes bretonnes**

S'agissant de l'accès à l'indépendance et du territoire de vie comme un déterminant de **l'orientation professionnelle**, les éléments qui sont présentés donnent à penser que le territoire où vivent les jeunes peut les contraindre dans le choix de leurs parcours scolaires et/ou professionnel, ce qui veut dire qu'une partie de la jeunesse bretonne n'a pas la possibilité de choisir son parcours de vie. Le recueil d'une parole des jeunes, confrontée, analysée, mise en débat peut nous amener à comprendre quels sont les freins auxquels certains sont confrontés et nous permettre de lever ces freins pour mieux les accompagner. On sait qu'il existe de fortes disparités d'orientation et de parcours de formation selon les territoires. Le CESER démarre justement une étude sur l'orientation, les parcours et l'insertion des jeunes de la voie professionnelle en vue de préconiser des moyens pour mieux les accompagner. Cette étude, qui sera présentée en séance plénière du CESER en décembre 2020, permettra d'approfondir les connaissances que l'on peut en avoir à l'échelle de la Bretagne.

Concernant l'enjeu du **logement** des jeunes, l'expression sociologique « décohabiter », évoquant une forme de rupture négative, n'est peut-être pas la meilleure pour signifier le principe du passage à l'âge adulte ou à l'autonomie.

Sur le bien-être et la santé, de nombreux facteurs influent. Par exemple, l'environnement, les modes de déplacements, l'activité physique et les pratiques sportives et culturelles y participent... Comment fait-on connaître aux jeunes tout ce qui existe pour eux sur un territoire donné ? **Le CESER s'étonne que le sport soit assez peu présent dans le document d'étape présenté et ses chantiers prioritaires.** Ainsi, par exemple, la politique sportive du Conseil régional n'apparaît pas dans le schéma de synthèse p 25 autrement que dans les équipements sportifs des lycées. Or la pratique sportive est un élément fondamental de santé, de bien-être, de sociabilité, d'inclusion territoriale et d'épanouissement des jeunes. Le mouvement sportif, qu'il s'agisse du sport pour toutes et tous ou du sport de haut niveau, est d'ailleurs très engagé quotidiennement auprès des jeunes dans les territoires en Bretagne.

2.2. Observations thématiques sur le Plan

- **Troisième Partie : Les chantiers prioritaires du Plan de mobilisation**

I. CHANTIERS PRIORITAIRES : actions

1. *Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel*

Le CESER partage les constats posés et les pistes d'action envisagées par le Conseil régional. Cependant il reste attentif à la manière dont vont être mises en place les actions proposées, considérant notamment qu'il faut partir des jeunes et de leurs envies et rêves, ce qui demande un accompagnement individuel, et aussi que tout ne dépend

pas seulement, en la matière, de la Région. Le CESER se réjouit de voir enfin la volonté de reconnaissance des compétences que toutes les personnes, incluant les jeunes, peuvent acquérir dans le cadre d'un engagement (associatif, syndical...).

2. Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes

Le CESER partage le constat que, pour un.e jeune, le moment de choisir une formation est important et peut-être perçu comme définitif. Il salue la volonté qui consiste à mettre les jeunes au cœur de l'élaboration de leurs projets. Les différentes pistes d'action proposées sont à relier à la nouvelle compétence du Conseil régional en matière d'information des publics scolaires sur les métiers et sur les formations, mais elles dépendent aussi pour une large part des actions menées concernant la construction d'une offre de formation équilibrée et de proximité où doivent intervenir d'autres acteurs comme les autorités académiques, les branches professionnelles, les professionnels de l'orientation, les acteurs de l'enseignement supérieur. Le projet BRIO (Bretagne réussite information orientation), récent lauréat d'un appel à projets national « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, par exemple, illustre bien cela.

3. Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin

Le CESER partage le constat qu'il est compliqué pour les jeunes de trouver les bonnes informations et les bons interlocuteurs au vu de la multitude de dispositifs existants. Cependant la question n'est pas seulement celle de l'accès à l'information, mais aussi et surtout celle de l'analyse de l'information existante et rendue disponible par de nombreux canaux. Le CESER pense qu'il est important pour les jeunes d'avoir un interlocuteur physique, afin qu'ils puissent avoir l'information mais aussi être orientés et accompagnés dans leurs démarches, dans leurs réflexions, dans la construction d'un esprit critique sur l'information disponible.

Le CESER souligne la diversité des acteurs du SPRO et souhaite que la recombinaison des acteurs de l'information et de l'orientation soit un point de vigilance du prochain plan de mobilisation des jeunes. Il défend le principe d'un Service public régional de l'orientation de proximité, riche de la diversité de ses composantes et de ses acteurs et accessible à tou.te.s.

4. Permettre à tout.e.s les jeunes d'être en bonne santé

Le bien-être et la santé des jeunes devraient être la première priorité du plan de mobilisation, notamment par les actions de prévention qui ne sont pas seulement à renforcer dès le collège mais dès l'école maternelle, voire même avant. Ces actions de prévention et de promotion de la santé sont à développer en s'appuyant sur l'action des professionnels de l'éducation, de la santé et du secteur social ainsi que sur l'ensemble des acteurs associatifs intervenant à tous les niveaux du parcours de vie des jeunes. Ces personnels ont en effet aussi des relations avec les familles, les parents, ce qui ne peut qu'améliorer l'impact des actions et leur coordination. A cet égard, d'une manière générale, le CESER observe que le rôle, les droits et les devoirs des familles et des parents, ainsi que les notions de co-éducation ou de communauté éducative, sont assez peu abordés dans le document d'étape du Plan de mobilisation.

Le CESER alerte à nouveau ici sur le manque structurel de moyens humains des services de santé scolaire, notamment en ce qui concerne les infirmier.e.s scolaires, les conseiller.e.s de santé scolaire ainsi que les assistant.e.s sociaux dans les établissements dont le rôle dans l'écoute, l'accompagnement, la prévention et le soin est essentiel.

Concernant plus particulièrement la souffrance psychique, sous toutes ses formes, il est indispensable d'agir de manière préventive et curative sur l'ensemble des facteurs de fragilisation. Par exemple, il s'agit de faire attention aux différentes formes de harcèlement dans les établissements scolaires et en dehors, dont le cyber-harcèlement, à la pression excessive que mettent parfois les parents, aux emplois du temps dits de "loisirs" qui, surchargés, ne laissent souvent plus de place aux besoins de "respiration" des jeunes...

Bien que des dispositifs aient été déployés au niveau local, dont certains par le Conseil régional, nous pouvons regretter la multiplication des comportements et des pratiques à risque, en particulier la consommation excessive et rapide d'alcool. Ce phénomène du « *binge drinking* » (alcool défoncé) augmente de manière alarmante chez les jeunes, principalement, chez les étudiants de 18 à 25 ans, mais aussi celui d'un usage parfois installé de produits illicites (opiacés, cannabinoïdes, amphétamines, substances psychoactives, cocaïne...). D'où l'urgence, ici encore, de mettre en œuvre et de soutenir une solide prévention, avec le concours de l'Éducation nationale, de l'ensemble des professionnels de santé, des associations, des spécialistes de la jeunesse, des pairs, des parents...

La santé passe aussi par une alimentation saine, équilibrée et non culpabilisante... Les repas pris au self à la cantine peuvent et doivent " montrer l'exemple ". Là encore, comment sensibilise-t-on les familles et les parents pour que cela se poursuive en dehors du temps scolaire ?

Le CESER insiste à nouveau sur les multiples bénéfices pour la santé de l'activité physique régulière et d'une pratique sportive adaptée aux capacités et attentes des jeunes, filles et garçons. Il renvoie ici aux nombreuses préconisations de son rapport « *A vos marques, prêts, bougez...En avant pour une région active et sportive*¹ ». Pour lutter contre les effets délétères de l'excès de sédentarité pour la santé, il faut encourager les jeunes à bouger au quotidien et à mener des styles de vie physiquement actifs : mobilités douces et actives, sport, environnement et urbanisme favorables à la santé²...

Ce chantier prioritaire prévoit de développer, avec les jeunes, les actions en lien avec le Plan régional santé environnement copiloté par l'Etat et la Région, ce que le CESER approuve pleinement. L'importance de la relation entre environnement et santé est en effet de plus en plus mise en évidence par les travaux scientifiques. Par ailleurs, de nombreux jeunes sont très sensibles et mobilisés pour les causes environnementales (ex : marches pour le climat...).

5. Garantir l'accès au logement pour les jeunes bretons et bretonnes

La notion dynamique de trajectoires résidentielles - celles-ci étant de moins en moins linéaires dans les parcours de vie des jeunes et dans leur accès à l'autonomie³ - est utile pour mieux intervenir auprès des jeunes. En effet, leurs besoins sont évolutifs avec leurs études, leurs ressources, leurs vies affectives et leur entrée dans la vie active, certains observateurs parlant même de « génération boomerang » pour ceux qui reviennent chez leurs parents plus ou moins temporairement. En outre, le domaine du logement est particulièrement complexe et l'accès au logement souvent difficile pour de nombreux jeunes, d'où l'importance de développer une offre de logements accessibles, ainsi que l'information sur les aides existantes, tant dans le parc social public que dans le parc privé. Le CESER souhaite que les bailleurs sociaux continuent à se mobiliser pour développer une offre de logements abordables et flexibles correspondant aux ressources, besoins et attentes des jeunes en fragilité financière en Bretagne (ex : locations courtes, colocation...).

Pour le cas spécifique des zones touristiques, importantes en Bretagne, notamment sur le littoral, où il y a du travail saisonnier mais où l'accès au logement est souvent rendu très difficile par sa rareté et son coût, le CESER suggère d'engager une réflexion sur l'ouverture des internats des lycées publics et éventuellement d'autres locaux disponibles du Conseil régional pendant les vacances, ainsi que les logements universitaires vacants (ex : Cités U). D'une manière générale, l'ensemble des acteurs territoriaux et de la société civile sont à mobiliser et coordonner pour réfléchir ensemble à des solutions innovantes, notamment en s'inspirant d'expériences réussies dans d'autres régions touristiques.

En lien avec ses travaux sur la sécurisation des trajectoires résidentielles, le CESER rappelle qu'il est indispensable de penser ensemble les aides au logement et aux mobilités des jeunes. Les chantiers prioritaires 5 et 6 sont à

¹ CESER de Bretagne, « *A vos marques, prêts, bougez...En avant pour une région active et sportive* », 2010

² CESER de Bretagne, « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne* », 2016

³ CESER de Bretagne, « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* », 2013

articuler fondamentalement. Ceci est encore plus important pour l'accès à l'autonomie des jeunes vivant en milieu rural ou péri-urbain lorsqu'ils sont peu ou pas desservis par les transports en commun.

6. Garantir l'accès à la mobilité sous toutes ses formes

Le bordereau souligne à juste titre que la mobilité des jeunes est un enjeu majeur, pour accéder aux droits et aux services (scolarisation et formation, santé, loisirs...). Elle est également une condition de l'accès à l'autonomie et aux relations sociales des jeunes ; pour les plus âgés d'entre eux, la mobilité est aussi un déterminant de leurs choix et parcours de vie, notamment pour l'insertion professionnelle et l'accès à la formation. Comme l'ensemble des mobilités, celles des jeunes sont à repenser pour relever les nombreux défis de l'urgence climatique et de la transition écologique auxquels ils sont, de surcroît, particulièrement sensibles. Le CESER approuve donc l'inscription des mobilités parmi les quatre domaines d'intervention prioritaires du Conseil régional pour les prochains mois.

Le CESER confirme la pertinence des différentes pistes proposées pour faciliter les mobilités des jeunes. Toutefois, elles sont encore peu opérationnelles et il s'interroge sur les modalités de leur mise en œuvre. Le morcellement de la compétence transport entre collectivités, renforcé par la Loi d'orientation sur les mobilités (LOM), risque de complexifier la mise en œuvre de ces orientations. Le CESER souhaiterait en savoir plus sur la façon dont la structuration du réseau Breizh Go, en cours, entend tenir compte de ces priorités concernant les mobilités des jeunes. Pour assurer une offre pertinente et une couverture de l'ensemble des territoires, en lien avec les objectifs de la démarche Breizh COP, il rappelle l'importance de l'intermodalité et de la coordination des différentes offres des autorités organisatrices de mobilité et de leurs enjeux environnementaux. A ce titre, il souligne l'importance de faciliter en particulier toutes les formes de mobilités des jeunes vivant en milieu rural et dans les quartiers prioritaires. Il pourrait-être intéressant, par exemple, d'engager une réflexion régionale sur la possibilité de tarifs très réduits dans les transports en commun, voire d'une gratuité totale et multimodale pour les jeunes qui en sont les plus éloignés (ex : TER, autocars, aide financière au covoiturage...).

Le Conseil régional organise le transport scolaire ; mais au-delà de cette nécessité, les jeunes scolarisés, notamment les lycéens, ont des rythmes de vie qui laissent une large place aux loisirs et au temps libre ; or, les offres de transport hors temps scolaires (week-end, vacances...) sont relativement faibles. Mieux organiser l'offre sur ces temps permettrait de répondre aux besoins des jeunes, mais aussi d'améliorer leur perception et leur rapport au transport collectif.

Pour les plus jeunes, la mobilité repose souvent sur les parents, *a fortiori* lorsque l'offre de transport en commun est faible ou inexistante. Ce sujet n'a pas été mentionné dans le document mais pourrait toutefois être pris en compte dans les réflexions.

Enfin, le CESER souligne la pertinence des outils accompagnant l'accès au permis de conduire.

7. Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes

La connaissance des pratiques artistiques et culturelles des jeunes en Bretagne⁴, qu'elles soient amateurs ou professionnelles, y compris des raisons pour lesquelles certains renoncent à participer à des événements ou à investir certains domaines culturels, à s'engager professionnellement dans la création (ex : compagnies artistiques théâtrales émergentes) - doit être améliorée afin de faire des propositions en adéquation avec les manques repérés, les besoins et désirs des jeunes. Par ailleurs, de nombreux travaux du CESER ont mis en avant la nécessité de développer la médiation culturelle pour favoriser l'égal accès des jeunes aux arts, à la culture et au patrimoine (ex : musées⁵). Il soutient donc cette action du plan de mobilisation inséparable d'une meilleure reconnaissance, valorisation et sécurisation des emplois de médiation, encore trop souvent précaires alors que les besoins sont élevés et permanents.

⁴ CESER de Bretagne, « *Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne* », 2011

⁵ CESER de Bretagne, « *Les musées de France en Bretagne, de la conservation à la conversation* », 2014

Il s'interroge sur l'opportunité de créer un label « recommandé par les jeunes ». Ce dernier ne risque-t-il pas d'accentuer un risque de coupure intergénérationnelle ? La transmission culturelle peut-elle se réduire à une transmission par les pairs ?

8. Permettre aux jeunes de s'engager

L'état des lieux des jeunesses bretonnes montre que les jeunes souhaitent participer à la vie publique mais qu'ils n'y trouvent pas toujours leur place, et qu'il est important pour eux de ne pas seulement être consultés mais également de participer collectivement à la prise de décision ; c'est-à-dire qu'ils puissent pleinement, comme les autres catégories d'âges, prendre toutes leurs places dans les instances de décision, et pas seulement dans des espaces dédiés aux jeunes.

Pour favoriser l'engagement pluriel des jeunes, il faut encourager leurs initiatives en créant un contexte propice à l'engagement fait de bienveillance et de confiance intergénérationnelles, et aussi permettre la prise de risque en acceptant les possibles échecs, voire en les valorisant comme autant d'apprentissages et de bases de départ de nouvelles expériences ou expérimentations⁶.

Le CESER souligne l'importance de soutenir et de valoriser la vie associative et l'engagement bénévole des jeunes en Bretagne. Il renvoie ici aux nombreuses préconisations de son rapport « *Les défis de la vie associative en Bretagne*⁷ » faisant suite à la saisine du Président du Conseil régional.

9. Faciliter la diffusion de l'information sur la mobilité internationale

Le Conseil régional co-préside le Comité régional de la mobilité (COREMOB) avec l'Etat (Direction régionale jeunesse, sport et cohésion sociale et l'Académie) depuis son lancement en juin 2015 et montre à ce titre son engagement pour une meilleure diffusion de l'information relative à la mobilité internationale des jeunes.

Le CESER est satisfait de la prise en compte, par le Conseil régional, de la nécessité d'une information sur l'ensemble du parcours de mobilité internationale, c'est-à-dire depuis la préparation jusqu'au retour, afin que le séjour à l'étranger soit vécu dans la continuité du parcours de vie et de formation. En plus de l'ouverture sur le monde qu'elle procure, la mobilité internationale est un atout dans la future insertion professionnelle des jeunes ou bien dans leur parcours professionnel pour celles et ceux qui sont d'ores et déjà en activité.

Si le CESER salue l'accent mis sur la nécessité de lever les freins psychologiques à la mobilité internationale, il regrette qu'aucune attention ne soit portée aux freins sociologiques. Chaque jeune, quel que soit son parcours de vie et de formation, doit avoir les mêmes chances d'accéder tout d'abord à l'information sur la mobilité internationale puis à cette mobilité elle-même. Cela nécessite qu'une attention et des politiques soient portées en direction des jeunes les plus éloignés de l'information.

10. Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes

Le CESER suggère que certaines formulations soient renforcées par l'approche de la biodiversité et de l'écologie en général, et non uniquement par celle de l'urgence climatique. Le plan de mobilisation doit pouvoir en effet :

- généraliser l'éducation à l'environnement, à la biodiversité dans le parcours scolaire et en dehors (inclure les enjeux climatiques et ceux liés au vivant dans les programmes scolaires, proposer une évaluation de son empreinte carbone, des moyens d'actions pour la préservation de la biodiversité) ;
- sensibiliser à des modes de consommation respectueux de l'environnement et de la biodiversité ;
- favoriser un accès à la nature et au patrimoine naturel, source de bien-être et d'apprentissage pour toutes et tous.

⁶ CESER de Bretagne, « *Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne* », 2011

⁷ CESER de Bretagne, « *Les défis de la vie associative en Bretagne* », 2017

Pour le CESER, les jeunes ne sont pas les citoyen.ne.s de demain, les jeunes sont des citoyen.ne.s d'aujourd'hui, qui participent pleinement à la transition en cours, à travers un engagement fort qui peut se traduire de différentes manières. Il est important de partir d'actions menées de leur propre initiative et de laisser la possibilité aux jeunes de créer des espaces d'échanges entre eux en favorisant l'éducation de pairs à pairs.

S'agissant de la formation des jeunes aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, le CESER renvoie à son étude « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique*⁸ ». La question de la sensibilisation et de la formation aux enjeux du changement climatique dans le parcours scolaire, depuis l'école jusqu'à l'enseignement supérieur, en passant par les formations du secondaire (générales, technologiques et professionnelles) y est traitée. L'étude comprend tout un chapitre sur « *la transition énergétique et écologique dans les écoles, les collèges, les lycées et les centres de formation d'apprentis (CFA)* » (il y est fait mention, par exemple, des Eco-écoles, des aires marines éducatives, de la labellisation « Ecole/Etablissement en démarche de développement durable », des dispositifs du Conseil régional « Qualycée » et « Karta Bretagne », etc.). L'étude souligne aussi l'importance du rôle des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable. Le CESER considère qu'il faut valoriser les démarches d'engagement aux transitions, souvent initiées par les mouvements d'éducation populaire.

Par rapport aux transitions écologiques, l'étude susmentionnée insiste notamment sur la nécessité de développer la culture scientifique et technique (CST), auprès des jeunes comme auprès des adultes. Ce faisant, elle prolonge les réflexions contenues dans un autre rapport du CESER, « *Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne*⁹ », où plusieurs pistes d'action sont préconisées (par exemple, mieux intégrer la CST dans les programmes scolaires, donner plus de visibilité et de cohérence aux interventions des chercheurs et chercheuses et des médiateurs médiatrices scientifiques en coopération avec les enseignant.e.s, favoriser l'implication sociale des chercheurs.chercheuses, etc.).

11. Garantir l'égalité femmes-hommes

Loin d'être garantie à ce jour, pour les adultes comme pour les jeunes, l'égalité entre les femmes et les hommes reste à conquérir. Le CESER approuve donc pleinement ce chantier non seulement comme prioritaire mais comme ultra-prioritaire. Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie suppose en effet une mobilisation permanente et omniprésente de toute la société et une action dès le plus jeune âge, par l'éducation, dans une logique de prévention et de lutte contre les stéréotypes de genre et toutes les formes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles. La combinaison des quatre objectifs présentés permet de toucher une large palette de groupes en lien avec la jeunesse : les professionnel.le.s et acteur.trice.s auprès de la jeunesse, les parents... et les jeunes eux.elles-mêmes.

Concernant l'éga-conditionnalité des aides, le CESER apprécie que l'obligation d'objectifs soit assortie d'une obligation de résultats. Il alerte sur le fait que la vigilance sur la parité des instances ne suffit pas : la participation à l'égalité des filles, et notamment dans les prises de paroles, doit être facilitée, justement par de la sensibilisation et de la formation. Un écho à l'axe 4 présentant les mesures pour la santé aurait pu être fait dans cet axe 11, sur la question de la santé sexuelle et de l'éducation à la sexualité, droit fondamental des jeunes, et outil indispensable contre les violences de genre, pour la réduction des risques, l'apprentissage du consentement et du respect, l'autonomisation et l'émancipation de tou.te.s. A noter que les établissements scolaires engagent des actions dans le cadre des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté à l'initiative des infirmier.e.s conseiller.e.s de santé scolaires en dehors du dispositif Karta, sur leurs budgets propres.

⁸ CESER de Bretagne, « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique* », 2017

⁹ CESER Bretagne, « *Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne* », 2012

12. Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes de milieu rural et des quartiers politique de la ville

Les inégalités territoriales et sociales d'accès aux droits et aux services pour les jeunes de milieu rural et des quartiers de la politique de la ville sont persistantes. Le CESER soutient cette approche territoriale différenciée de l'action publique en direction des jeunes afin de mieux prendre en compte les différences de conditions de vie dans la prévention et la lutte contre toutes les formes d'inégalités. Il insiste à nouveau ici sur l'enjeu essentiel de répondre aux besoins de mobilités des jeunes où qu'ils vivent en Bretagne (voir les observations sur le chantier 6).

II. CHANTIERS PRIORITAIRES : outils

13. Garantir un dialogue jeunes, élu-e-s dans l'action publique qui les concerne

Pour le CESER, le titre de ce chantier prioritaire pose problème. Pourquoi limiter le dialogue entre les jeunes et les élus à « l'action publique qui les concerne », alors que dans l'apprentissage de l'implication démocratique et l'exercice de la citoyenneté, toute l'action publique est susceptible de les intéresser et de les concerner, aujourd'hui ou demain ? Le CESER propose donc de supprimer l'expression « qui les concerne ».

Il est important de soutenir la création et le fonctionnement d'instances représentatives consultatives de jeunes auprès des instances d'élu.e.s, de type Conseil régional des jeunes, afin de renforcer le dialogue et la participation démocratiques des jeunes, dans un contexte souvent empreint de défiance réciproque. Le rapprochement des instances consultatives des jeunes des différents niveaux de collectivités (Conseils municipaux de jeunes, Conseils départementaux de jeunes, Conseil régional des jeunes, etc.) pourrait être un levier complémentaire de mise en dialogue et en cohérence de politiques publiques encore trop souvent cloisonnées. La présence des jeunes au sein des instances élues et consultatives de droit commun existantes est aussi à renforcer.

14. Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse

Cette coopération nécessaire entre les acteurs de la jeunesse doit être par principe copilotée avec des représentant.e.s de jeunes et doit nécessairement impliquer l'Education nationale.

15. Garantir l'accès aux droits et aux services pour chaque jeune de Bretagne

Pour le CESER, il faut d'abord commencer par renforcer et mieux coordonner les services existants dans les territoires de vie des jeunes. Que pourrait être un « service public jeune » à l'heure où certains services publics disparaissent ou deviennent très réduits dans les territoires ? Faut-il vraiment créer un service ou une structure spécifique ou plutôt renforcer et coordonner les services existants dans une logique d'accessibilité universelle plutôt que générationnelle ? Qu'en pensent les jeunes eux-mêmes ? L'accès aux droits et aux services doit être amélioré pour les jeunes en difficulté sociale ou scolaire, pour les jeunes connaissant des situations de pauvreté et de précarité. Pour les plus fragiles, il faut développer « l'aller vers ».

16. Mieux connaître les jeunes

Le CESER encourage le soutien à l'observation pérenne et aux travaux de recherche sur les jeunes et la diversité de leurs jeunesse sous différentes formes (fondamentale, recherche-action, recherche participative...). Les liens entre les chercheurs, le mouvement associatif breton - dont l'éducation populaire - sont à renforcer.

- **Quatrième Partie : Le Conseil régional mobilisé sur ses propres politiques et compétences**

Le CESER suit depuis de nombreuses années l'évolution des engagements et actions du Conseil régional en faveur des jeunes dans la diversité de leurs jeunesses, au sens de processus de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Il a même contribué à plusieurs reprises, par ses travaux en autosaisine ou sur saisine du Président du Conseil régional, à **éclairer et anticiper l'action publique régionale** en ce sens (voir ci-dessus, observations sur la première partie).

Le CESER approuve globalement la démarche et les chantiers prioritaires du Plan de mobilisation pour les jeunesses en Bretagne et souhaite **que ses outils de suivi et d'évaluation soient pensés le plus en amont possible**. Il s'interroge toutefois sur **les moyens humains et financiers** qui permettront de concrétiser les chantiers prioritaires du Plan de mobilisation. Améliorer les conditions de vie des jeunes et réduire les inégalités nécessiteront un **effort d'investissement et d'articulation** entre tous les acteurs travaillant autour de la jeunesse, le besoin d'une **meilleure coordination de proximité** étant primordial. Et cet objectif ne peut concerner la seule catégorie de la jeunesse : il est nécessaire de penser cette amélioration **avec les parents et les familles**.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional d'encourager l'engagement des jeunes dans la cité, que ce soit au niveau régional, national, européen ou dans le champ de la solidarité internationale. Des dispositifs innovants tels que l'Accélérateur initiatives jeunes sont à encourager.

S'agissant d'agir et d'accompagner les jeunes vers l'emploi, il apprécie notamment que le Conseil régional soutienne plusieurs dispositifs tels que Créajeunes, les prêts d'honneur jeunes, ainsi que les Coopératives jeunesse de service (CJS) qui favorise également la formation du citoyen dans le collectif et les Coopératives jeunes majeurs (CJM). Comme pour l'accès à l'information, il est important pour les jeunes d'avoir un interlocuteur physique pour l'accompagnement vers l'emploi.

S'agissant plus spécialement des enjeux de **solidarité internationale**, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le défi de l'accueil, des situations et conditions de vie des **jeunes migrant.e.s** arrivant en situation de grande vulnérabilité personnelle, familiale et sociale en Bretagne, notamment des mineurs non accompagnés, ceux-ci étant de plus en plus nombreux. L'enjeu d'une meilleure coordination régionale de l'action publique envers ces derniers est d'importance, notamment en termes d'accès aux droits humains fondamentaux et d'intégration, même si ce sont l'Etat, les Départements, les autres collectivités et les associations de solidarité en Bretagne qui sont souvent en première ligne dans leur accueil et leur accompagnement. Pour le CESER, le plan breton de mobilisation en faveur des jeunesses ne doit pas uniquement concerner les jeunes *de* Bretagne mais bien **tous les jeunes en Bretagne, d'où qu'ils viennent**.

Le CESER continue, comme il le fait depuis plus d'une quinzaine d'années, à encourager fortement le Conseil régional à affirmer son chef de filât dans le champ des jeunesses, pour **une action publique plus pertinente et mieux coordonnée, avec et pour tous les jeunes en Bretagne, pour sans cesse « (re)faire société »¹⁰ entre toutes les générations**.

¹⁰ CESER de Bretagne, « (Re)faire société – contribution du CESER de Bretagne au grand débat national », 2019

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Plan de mobilisation pour les jeunes de Bretagne – point d'étape

Nombre de votants : 71

Ont voté pour l'avis du CESER : 71

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Lydie PORÉE Fédération régionale du Planning familial

Le Planning familial est une association féministe et d'éducation populaire. Dans le cadre de leurs activités auprès des publics (permanences d'écoute, interventions en milieu scolaire, consultations médicales liées à la santé sexuelle), les membres du Planning familial rencontrent des jeunes au quotidien, d'autant que la loi prévoit l'accès anonyme et gratuit des services proposés aux mineur.es. La fédération régionale Bretagne du Planning familial, qui regroupe les 4 associations départementales du territoire, s'est donc particulièrement intéressée aux travaux menés par la Région en tant que cheffe de file du dialogue structuré régional instauré pour l'élaboration d'un plan de mobilisation pour les jeunes bretonnes. Trois axes en particulier ont retenu l'attention de la Fédération régionale du Planning familial : l'engagement, la santé et l'égalité femmes-hommes.

Les jeunes ne sont pas seulement un des publics du Planning familial : ils et elles sont aussi des membres des associations départementales et des acteurs et actrices des missions de l'association qui les concernent. Depuis plusieurs années, un programme national, décliné localement, vise à identifier les freins et leviers à l'implication des jeunes dans les associations du Planning, notamment dans les instances de gouvernance. Après plusieurs années d'expérience, le Planning constate que si les jeunes répondent présentes et présents, elles et ils se heurtent à des réticences et des blocages de la part de membres plus expérimenté.es. Les jeunes font leur part pour s'engager, à nous de faire la nôtre pour leur permettre de prendre la place qui leur revient légitimement dans les structures et institutions, au-delà des quotas, qui sont bien sûr un outil à ne pas négliger. Pour fonctionner, cette priorité de la Région sur l'engagement des jeunes, devrait sans doute comporter des actions pour accompagner les plus expérimenté.es à transmettre. Même avec des guillemets, la « prise de risque » nécessaire pour accompagner l'engagement des jeunes n'est pas un danger, mais au contraire une chance pour le vivre ensemble.

La Fédération régionale du Planning familial a noté avec satisfaction le souhait émis dans le cadre du Plan de mobilisation pour les jeunes bretonnes de « renforcer, dès le collège, les actions de prévention (en particulier en matière de santé sexuelle) ». La hausse de l'augmentation des infections sexuellement transmissibles chez les jeunes ces dernières années n'est sans doute pas sans lien avec le fait que la loi concernant l'éducation à la sexualité n'est pas appliquée : à ce jour, chaque jeune devrait bénéficier de 3 séances par an tout au long de sa scolarité. C'est d'ailleurs tout l'objet de la pétition « Les jeunes réclament une éducation à la sexualité de qualité » lancée depuis plusieurs mois par le groupe Jeunes militant.es du Planning familial.

La Fédération régionale du Planning familial regrette que dans la présentation des enjeux de santé des jeunes faite le 28 février dernier lors de la conférence jeunesse dans le cadre du dialogue structuré, le taux de recours à l'Interruption volontaire de grossesse par les jeunes en Bretagne ait été présenté comme un indicateur de santé négatif. En France l'avortement est un droit, 1 femme sur 3 y a recours dans sa vie. C'est tout le sens de la campagne intitulée « Avorter est un droit fondamental » lancée par le Planning familial le 28 septembre 2019, lors de la journée internationale pour l'avortement. Rappelons que plus de 70% des femmes qui ont recours à l'IVG ont une contraception : la maîtrise de la fécondité n'est pas une science exacte, et le manque de formation des personnels de santé d'une part ne favorise pas le choix par les femmes du moyen de contraception qui leur convient le mieux et d'autre part ne leur permet pas d'informer les hommes sur les moyens de contraception à leur disposition.

Ni dans la présentation du 28 février 2019 visant à faire le portrait des jeunes de Bretagne, ni dans le plan de mobilisation pour les jeunes n'apparaissent de données relatives au mal-être psychologique des jeunes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuel.le.s, transgenres), ce que la Fédération régionale du Planning familial regrette, car le risque de tentative de suicide reste quatre fois plus élevé chez les jeunes LGBT que dans le reste de la population.

Les périodes d'expression du refus de l'égalité des droits telle que celle que nous traversons à l'occasion de l'ouverture de l'accès à la PMA aux couples de lesbiennes ont des effets très néfastes sur la santé psychologique des personnes visées.

Quant à l'égalité femmes-hommes, c'est une préoccupation majeure chez les jeunes : le sexisme apparaît dans leurs colères, et l'égalité des sexes dans leurs rêves. La Fédération régionale du Planning familial se félicite donc de la présence dans le plan de mobilisation pour les jeunes de Bretagne d'un axe sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Bien au-delà des problématiques de risques, l'éducation à la sexualité est un maillon incontournable pour aider chaque jeune à s'épanouir, à s'autonomiser, à faire des choix éclairés dans le respect de soi et d'autrui. L'approche globale de la sexualité renforce le pouvoir d'agir des jeunes et lutte contre les stéréotypes et discriminations liées au sexe, à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle. C'est un outil de lutte contre les violences de genre et contre les féminicides. Depuis le 1^{er} janvier 2019, 109 femmes en France ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Cette éducation à la sexualité, il est nécessaire de la travailler avec les jeunes, à partir de leur parole et de leur implication, dans un contexte européen pollué par des campagnes de désinformation sur la sexualité, campagnes orchestrées par des groupements anti-choix qui veulent empêcher une information objective et non jugeante sur ces thèmes. D'ailleurs, la Fédération régionale du Planning familial invite le CESER de Bretagne et la Région Bretagne à prendre connaissance de l'étude du CESE « Promouvoir l'accès aux droits sexuels et reproductifs en Europe : un enjeu fondamental pour l'égalité » dont la parution est imminente, et qui contribuera à nourrir les réflexions sur les besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et d'égalité entre les femmes et les hommes.



Intervention de Sylvère QUILLEROU Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales.

La jeunesse est présente dans les actions volontaristes menées par la Région. Elle entend « Permettre à toutes les jeunes d'être en bonne santé ».

Dans les priorités nous retiendrons le renforcement des préventions en matière de consommation des produits psychoactifs.

Bien que des dispositifs aient été déployés au niveau local, par le Conseil régional, nous pouvons regretter la multiplication des comportements et des pratiques à risque :

- une consommation excessive et rapide d'alcool, le phénomène du « bigne printing » (alcool défoncé) qui augmente de manière alarmante chez les jeunes, principalement, chez les étudiants de 18 à 25 ans ;
- mais aussi un usage installé de produits illicites (opiacés, cannabinoïdes, amphétamines, substances psychoactives, cocaïne...).

Le cannabis, produit le plus consommé après l'alcool, par les jeunes, et présenté comme un produit relativement anodin, mène à des troubles du comportement, source de violence ou de suicides, mais encore source de perturbation de la mémoire, d'altération de l'attention, de potentialisation des effets hallucinogènes, de schizophrénie...etc.

Selon le professeur Nicolas Simon (ANPAA1) « Le cocktail drogues/alcool multiplie par 29 le risque d'avoir un accident mortel. En cause : le cumul des effets des sentiments de puissance et de désinhibition, conjugués à l'amoindrissement des réflexes ».

D'où l'urgence de mettre en œuvre et de soutenir une prévention d'envergure, de poursuivre et renforcer l'action engagée sur des logiques d'observation, de soutien à un maillage territorial des structures d'information et d'écoute des jeunes avec le concours de l'Éducation nationale, de l'ensemble des professionnels de santé, des spécialistes de la jeunesse... etc

Nous pouvons nous réjouir de l'engagement du Conseil régional pour notre jeunesse, mais nous aimerions, aussi, que des données synthétiques puissent nous être fournies sur les actions mises en œuvre et les moyens humains et financiers mobilisés pour la lutte contre les fléaux sociaux considérés.

Je vous remercie pour votre attention.